



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240228-DELIB10\_280224-DE

S'LO

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023 / 11

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 20

Absents excusés : 05

Procurations : 05

Absents : 2

Nombre de suffrages  
exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 00

Abstentions : 00

Séance du 28 février 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt huit février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

#### Étaient présents :

Mme ANSART Mélanie, M. BOTTIAU Christophe, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, M. DE NOYETTE Philippe, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme JABEL LAFOU Samia, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. MUNARI Eric, M. NOISETTE Patrick, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLERAND Jérémy, M. WALLOT Geoffrey

#### Procuration(s) :

M. ADAM Pascal donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. DEVALLEZ Jean-Pierre donne pouvoir à M. NOISETTE Patrick, M. SAHLI Sadreddine donne pouvoir à Mme TOURNAY Sabine, M. ROLI Jordan donne pouvoir à Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme HOCQUAUX Farida donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey

#### Étai(ent) excusé(s) :

M. ADAM Pascal, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, Mme HOCQUAUX Farida, M. ROLI Jordan, M. SAHLI Sadreddine

#### Étai(ent) absent(s) :

Mme DEMORTIER Léa, Mme DENIS Séverine

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme TOURNAY Sabine

Date de convocation  
22 février 2024

### OBJET : Renumérotation du « Chemin du Compose » Côté impair

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission  
en Préfecture le :

01 MARS 2024

Affichage le :

01 MARS 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de renumérotation du côté impair du Chemin du Compose, compte tenu des nombreuses divisions parcellaires réalisées, qui ne permettent plus d'attribuer de numéros de voirie cohérents.

Une réunion préparatoire d'information et d'échanges avait eu lieu le 18 décembre 2023, avec les riverains du Chemin du Compose, unanimement favorables à une numérotation qui éviterait toute erreur d'adressage ou de ralentissement des services de secours en cas de besoin.

Par délibération du 20 décembre 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés avait décidé d'engager une consultation d'un mois à propos de la nouvelle numérotation du Chemin du Compose, telle qu'indiquée au tableau de concordance proposé, et d'envisager lors d'un prochain conseil, après la tenue de la consultation, l'approbation de la nouvelle numérotation et la dénomination de la voie « Chemin du Compose », parfois désigné « Composé » ou « Compost ».

Ladite consultation s'est déroulée du 15 janvier au 15 février 2024, sous la forme de correspondances écrites adressées aux résidents et d'information sur le site internet de la Commune. Aucune remarque n'a été formulée.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le

ID : 059-215901604-20240228-DELIB10\_280224-DE

S<sup>2</sup>LO

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'ADOPTER la désignation du « Chemin du Compose », ainsi que la nouvelle numérotation du côté impair, telle que reprise au tableau ci-après.

Numéro de parcelle	Ancien numéro de voirie	Nouveau numéro de voirie
B 3983	Terrain en construction	49
B 3982	1	47
B 3868	1A	45
B 3975	1B	43
B 3976	1B	41
B 3977	1B	39
B 3952	1C	37
B 3953	1D	35
B 3954	1E	33
B 3955	1F	31
B 3872	1H	29
B 3873 + B 3619	1T	27
B 2122 + B 2171	3	25
B 2121	3B	23
B 3693	5	21
B 3694	7	19
B 3695	7B	17
B 3696	9	15
B 3949	9B	13
B 3948	11	11
B 761 + B768	13	9
B 2551	15	7
B 2552	17	5
B 2553	19	3
B 764	Terrain à bâtir	1

Après délibération

le **Conseil Municipal**

et à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix),

**ADOPTER** la désignation du « Chemin du Compose », ainsi que la nouvelle numérotation du côté impair, telle qu'indiquée au tableau de concordance ci-dessus.

La Secrétaire de séance

Sabine TOURNAY



Pour extrait certifié conforme.  
Fait à CRESPIN, le 28 février 2024  
Le Maire,

Philippe GOLINVAL